

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

**OBJET : Convention publique d'aménagement des centres anciens
Approbation du compte rendu d'activités à la collectivité pour 2010**

Mesdames, Messieurs,

La Ville a signé en 2004 avec la Société d'Équipement du Poitou (S.E.P.), pour une durée de 8 ans, une convention de redynamisation des centres anciens, dont l'objet est de multiplier les capacités de maîtrise du parc immobilier vacant et dégradé, tout en poursuivant un programme cohérent d'embellissement et de rénovation des espaces et des équipements publics majeurs.

Cette convention se fixe les objectifs suivants :

- La restructuration de locaux commerciaux, particulièrement en rez-de-chaussée d'immeubles,*
- L'aménagement de voies et d'espaces publics,*
- L'amélioration du fonctionnement urbain,*
- La restructuration et le développement d'îlots immobiliers,*
- L'assistance à l'ingénierie urbaine,*

soit un investissement global de 14,45 millions € sur les 8 années.

Concernant l'année 2010, ont été déclinées les actions suivantes :

- Acquisition, pour un montant de 225 000 € de l'immeuble, situé au 27 rue Sully et au 4 rue du Cygne Saint-Jacques,*
- Travaux initiaux de curetage sur des biens acquis, pour 7 000 € HT (rue des cordeliers et ensemble immobilier ci-dessus),*
- Suivi du dossier portant sur la première tranche du programme de restauration immobilière, approuvé par le conseil municipal le 3 décembre 2009, au sein de 4 îlots portant sur 35 immeubles, avant la mise à enquête publique : celle-ci s'est déroulée entre le 3 et le 20 décembre 2010, suite à un arrêté préfectoral du 8 novembre 2010. Le préfet a pris un arrêté déclarant d'utilité publique les travaux visés, le 13 janvier 2011. Les frais afférents à cet accompagnement ont été de 11 550 € HT,*
- Aménagement de l'îlot de stationnement de la Melette : premières études techniques réalisées pour un montant de 13 000 € HT, sur cet ensemble destiné à accueillir une trentaine de places en hypercentre,*
- Réfection des murs du jardin du château, sur le quai et rue Gaudeau-Lerpinière à hauteur de 55 000 € HT, et engagement d'une étude sur l'aménagement du jardin,*
- Réfection de la façade du presbytère de la rue Sully, dans la perspective du réaménagement à venir de toute la rue, à hauteur de 32 000 € HT,*

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 19 mai 2011

n° 6

page 2/2

- *Côté recettes, une cession est intervenue ; la communauté d'agglomération s'est portée acquéreur de l'étage des halles, place Dupleix, pour 832 000 € HT., dans la perspective d'y implanter une unité de la médiathèque.*

* * * * *

VU les articles L 300-4 et suivants du code de l'urbanisme relatifs aux actions ou opérations d'aménagement,

VU l'article L 1523-3 du code général des collectivités territoriales relatif aux concessions d'aménagement,

VU la délibération n° 1 du conseil municipal du 7 juillet 2004 relative à l'approbation d'une convention publique d'aménagement (C.P.A) confiée à la Société d'Équipement du Poitou pour la dynamisation des centres anciens,

VU la délibération n° 3 du conseil municipal du 9 juillet 2009 définissant par avenant n° 4 une adaptation du contenu opérationnel et du périmètre d'intervention,

VU la délibération n° 41 du conseil municipal du 27 mai 2010 approuvant le compte-rendu d'activités de 2009,

CONSIDERANT le compte-rendu d'activités de l'année 2010 fourni par la Société d'Équipement du Poitou, joint en pièce annexe,

Le conseil municipal, ayant délibéré, prend acte du compte-rendu d'activités de l'année 2010 relatif à la convention publique d'aménagement pour la redynamisation des centres anciens.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous-préfecture, le 26/05/2011 N°3905
Publié au siège de la Mairie, le 26/05/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM